

Nouvelles pratiques sociales



Hélène Manseau, *L'abus sexuel et l'institutionnalisation de la protection de la jeunesse*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990, 169 p.

Léa Diotte

Volume 4, numéro 2, automne 1991

La réforme, vingt ans après

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301150ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301150ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Diotte, L. (1991). Compte rendu de [Hélène Manseau, *L'abus sexuel et l'institutionnalisation de la protection de la jeunesse*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1990, 169 p.] *Nouvelles pratiques sociales*, 4(2), 219–223.
<https://doi.org/10.7202/301150ar>

❖ *L'abus sexuel
et l'institutionnalisation
de la protection
de la jeunesse*

*Hélène MANSEAU
Sillery, Presses de l'Université du Québec
1990, 169 p.*

« [...] et à tous les enfants qui, en plus de souffrir des graves égarements de leurs parents, peuvent en subir d'autres des personnes ou des organismes chargés de leur venir en aide. »

Cet ouvrage d'Hélène Manseau est le fruit d'un long et méthodique travail de recherche que nécessitent les études doctorales. Ce format plus réduit est destiné à une plus large population de lecteurs et lectrices et, plus spécifiquement, à tous ceux et celles qui ont à s'impliquer au niveau de la gestion et de l'intervention dans le domaine de la protection de la jeunesse. Dès les quelques lignes citées en dédicace, l'auteure donne le ton aux préoccupations qui l'animent dans l'examen minutieux qu'elle fait de la problématique de l'abus sexuel.

À une première lecture centrée sur l'objet de la recherche, des idées impressionnistes se dégagent rapidement. Le sujet est d'actualité et tombe à point : les abus sexuels, sujet de l'heure, problème évident dans notre société, problème vu à travers différentes lentilles, grossissantes, réduisantes selon que l'individu est de telle école de pensée, homme ou femme, gestionnaire ou intervenant, chercheur ou praticien...

Toutefois, réfléchir sur l'abus sexuel à partir du point de vue institutionnel, voilà qui est moins familier. Questionner les « lieux où se définit la notion même de l'abus, où se côtoient gestionnaires et intervenants, où les perspectives et les enjeux ont tendance à différer ». C'est dans les sentiers parfois contraignants des prises de conscience que nous amène l'auteure.

La présente recherche a été effectuée entre 1979 et 1984, donc dans la période des débuts de l'implantation de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Il s'agit d'une étude empirique qui se penche plus spécifiquement sur l'analyse du processus de définition de l'abus sexuel depuis la mise en application de cette loi. La réflexion porte à la fois sur des témoignages verbaux d'intervenants engagés dans le cadre de la nouvelle loi et sur l'analyse de discours provenant de la documentation produite en ce domaine (Manseau, 1990 : XVIII). Le matériel d'entrevues a surtout été fourni par des intervenants et des gestionnaires de la Direction de la protection de la jeunesse du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain.

Cet ouvrage est dense et chaque chapitre peut constituer à lui seul un quasi-ouvrage. Il se partage en deux parties. La première se penche sur le contrôle social vu à travers différents courants de pensée et permet d'analyser sous cet angle le mouvement de la protection de la jeunesse au Québec et, plus spécifiquement, la question des abus sexuels. Se dégagent alors de façon plus marquée les enjeux institutionnels et professionnels de pratiques en protection de la jeunesse.

L'auteure démontre par la recension des écrits des années 1965 à 1975 que les objectifs de la réforme allaient dans le sens d'un anti-contrôle social à l'égard de la jeunesse. Les moyens alors préconisés sont de l'ordre du traitement psychosocial et des mesures dites volontaires. Au lieu d'être vus sous l'angle du contrôle social, ces moyens sont plutôt de l'ordre de la relation d'aide. Donc, un changement radical envisagé par la réforme du passage des méthodes dites dures aux méthodes douces. C'est pour ainsi dire envisager le beau risque du mariage harmonieux du thérapeutique et du judiciaire.

De l'intention à la réalité... C'est en examinant de plus près la réforme elle-même avec les divers changements qu'elle a suscités qu'il est possible de comprendre son impact en matière de contrôle social. L'auteure met en

évidence que l'évolution du contrôle social ne semble pas être allée dans le sens souhaité dans l'énoncé des objectifs initiaux de la réforme.

Il en a été ainsi des lois visant à mieux protéger les droits des enfants et des femmes. Ces lois ont entraîné des effets pervers et engendré des formes de contrôle non souhaitées par les groupes de pression, notamment ceux des femmes, au cours de la dernière décennie.

Certains auteurs (Sarfatti-Larson, 1977; Godbout, 1987) en arrivent même à affirmer à partir de leurs travaux de recherche que les professionnels de tout acabit semblent avoir contribué à façonner les nouvelles formes de contrôle social contemporain (Manseau, 1990 : 7)

Les réformes sociales sont aussi porteuses d'enjeux la plupart du temps peu connues ou non explicites. L'auteure en relève trois principaux, reliés à la protection de la jeunesse : l'augmentation des clientèles, l'augmentation des budgets et des effectifs, la bureaucratisation des services ainsi que les intérêts professionnels.

La première partie conclut que « [...] les réformes semblent conduire à plus de répression et à l'étiquetage de plus en plus répandu de personnes considérées comme indésirables ou requérant de l'aide » (Manseau, 1990 : 21).

La deuxième partie sur l'abus sexuel cerne de plus près l'expérience québécoise de la protection de la jeunesse. En s'appuyant sur les données recueillies au moyen d'une recherche qualitative, l'auteure y examine en profondeur une réforme qui promettait, à l'origine, d'aider les enfants et familles en difficulté en leur offrant des interventions préventives et curatives.

Un premier chapitre donne une vue d'ensemble de l'évolution des interventions de l'État québécois dans le domaine de la jeunesse. On y constate une place grandissante de ce dernier soit en instituant des mécanismes de consultation, en créant des commissions parlementaires, ou en adoptant des lois. Les budgets ont aussi augmenté en conséquence, marquant par là le poids et les pouvoirs de l'intervention étatique.

Différents *modes d'intervention* ont aussi prévalu, porteurs des idéologies des intervenantes et intervenants. Il demeure que pour la décennie étudiée, c'est l'approche de type service social qui a prévalu. Cependant, compte tenu du contexte étatique de la loi pour définir les abus sexuels, il ressort que les instances officielles administratives détiennent un rôle privilégié dans la définition des abus sexuels au Québec. Par contre, les intervenants qui appliquent cette loi demeurent les agents réels du processus définitionnel de l'abus sexuel.

Le *contexte d'intervention bureaucratique* tel qu'abordé par la chercheuse a-t-il de l'impact dans la perception ou la définition de l'abus sexuel ? La structure d'intervention est différente selon la position occupée dans l'organisme (gestionnaire ou intervenant) et selon la taille de l'entité administrative d'appartenance. Les personnes rencontrées occupant un poste administratif peuvent envisager l'amélioration de la structure ou la possibilité d'y travailler harmonieusement. Il en est ainsi des intervenantes et intervenants rattachés aux unités administratives plus restreintes. Les autres intervenants directs de la région de Montréal manifestent avec force leur impuissance d'agir pour contrer les lacunes structurelles.

Quant aux *représentations* de l'abus sexuels comme objet d'intervention, elles sont diverses et complexes. Les données recueillies révèlent que la conception traditionnelle de l'inceste en tant que pathologie intrafamiliale reliée à une confusion des rôles demeure la thèse sur laquelle repose la plupart des actions thérapeutiques. La majorité des thérapeutes visent des objectifs de traitement de tous les membres de la famille malade (Manseau, 1990 : 74).

Manseau tend aussi à élucider les rapports entre le sujet intervenant en situation d'intervention et la structure d'intervention. Elle analyse cette dernière en se référant au modèle proposé par Goffman relativement aux institutions et en retient deux caractéristiques : d'abord la référence constante à une idéologie consacrée au sein des intervenants en protection et la possibilité de développer des mécanismes d'adaptation secondaires les amenant à contourner les directives institutionnelles (Manseau, 1990 : 86).

À ce propos, les données révèlent que les intervenants jouissent d'une certaine marge de manœuvre dans la définition ou l'identification des situations d'abus sexuels, marge de manœuvre qui les amène à retenir ou ne pas retenir des situations d'abus sexuels. La clientèle la plus démunie serait celle où l'on retrouve le plus de cas d'abus sexuels, y rapporte-t-on. C'est ce qui amène la chercheuse à affirmer que c'est dans les milieux défavorisés que le pouvoir décisionnel des intervenants est le plus fort.

En dernière analyse, Manseau se penche sur l'importance qu'a prise l'abus sexuel au cours de la dernière décennie, comment l'abus sexuel est un construit social et enfin l'impact de la situation définitionnelle étudiée.

L'abus sexuel et l'institutionnalisation de la protection de la jeunesse représente une œuvre dans laquelle l'abondance des thèmes abordés est équilibrée par la présentation des parties et chapitres. Les rubriques sont clairement énoncées et rapidement le fil conducteur mène à l'essentiel. Il faut louer le mérite d'Hélène Manseau d'avoir rendu accessibles aux

intervenants et gestionnaires « au quotidien » les réflexions et les conclusions d'un travail scientifique de cette ampleur.

Certains pourront y voir quelques limites relativement à la prescription du temps de publication, car le matériel a été recueilli au début de la décennie, et pourraient conclure à du « dépassé ». Toutefois, il aurait été pertinent d'avoir élargi l'échantillon des intervenants pour les entrevues à d'autres régions que celle de Montréal. Des points de vue de personnes œuvrant ailleurs et dans des DPJ plus restreintes, à caractère urbain et rural, etc. auraient probablement apporté d'autres éclairages. De même, aurait-il été intéressant d'avoir exploré davantage l'ampleur et l'impact du discours parallèle sur l'intervention et la structure organisationnelle. Des entrevues recueillies dans d'autres régions auraient probablement fait état d'influences externes diverses sur la problématique de l'abus sexuel. Citons, par exemple, les actions et le leadership de certaines tables régionales de concertation sur la violence faite aux femmes et aux enfants instituées par des Conseils régionaux de santé et de services sociaux (CRSSS) immédiatement après les Colloques régionaux de 1979-1980, l'élaboration de protocoles d'intervention qui ont amené une réflexion continue dans les milieux d'intervention.

Quant au discours utilisé pour définir l'abus sexuel par les interviewés et les différents paramètres d'intervention qui en découlent, il peut paraître limité, dans le contexte actuel, de situer l'inceste dans le créneau du problème familial. Les concepts de responsabilisation, de pouvoir et d'appropriation par l'abuseur de ses actes sont absents dans les témoignages dont il est fait mention. À ce chapitre, il est à souhaiter que les revendications de groupes de pressions comme les Centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles aient amené des dimensions nouvelles au modèle d'intervention utilisé dans la première moitié des années 80.

À l'heure des bilans de la décennie, à l'heure où des comités sont mis sur pied pour apporter des correctifs à l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, notamment le tout dernier comité présidé par le juge Michel Jasmin, l'ouvrage d'Hélène Manseau, situé au cœur même de l'action, est un outil de réflexion indéniable qui est de nature à faire avancer la cause des enfants et des jeunes.

*Léa DIOTTE, t.s.
Professeure en travail social
Département des sciences humaines
Université du Québec à Hull*